

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008  
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)  
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)  
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bruges- ZI de Bruges Bordeaux Fret- Cession d'un terrain de 5 300m<sup>2</sup> environ à  
la Société CTD Contrôle Technique Développement- Décision- Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Philippe Dalbon, représentant la Société CTD, Contrôle Technique Développement, dont le siège social est situé 25 Chemin de Chatry à Bègles, qui désire acquérir un terrain d'environ 5 300m<sup>2</sup> situé sur la Z.I de Bruges Bordeaux Fret à Bruges.

La Société CTD, entreprise spécialisée dans le contrôle technique et l'inspection d'appareils de levage depuis sa création en 1995, emploie aujourd'hui 30 salariés sur les trois sites qu'elle possède actuellement sur la Communauté Urbaine, Bègles, Eysines et Villenave d'Ornon. L'acquisition d'une nouvelle emprise sur Bruges permettra à cette société de faire face au développement de sa clientèle et d'être présente sur la partie Nord-Ouest de l'agglomération. Par ailleurs son activité, qui s'inscrit totalement dans la vocation logistique de cette zone d'activités, offrira des services complémentaires aux entreprises présentes.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Bruges en date du 12 février 2008.

La vente de ce terrain s'effectue sur la base de 35 Euros H.T le m<sup>2</sup>, soit pour la surface considérée, la somme de 185 500 Euros H.T.

Conformément à la loi du 8 février 1995 les services de France Domaines ont été consultés sur cette vente (Communiqué n°2007-075V3715 en date du 10 septembre 2007).

Afin de concrétiser l'engagement de la Société CTD, Monsieur Dalbon a signé une promesse unilatérale d'achat le 25 août 2008.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- De céder à la Société CTD Contrôle Technique Développement, ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, un terrain d'une superficie d'environ 5 300 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AB75, situé Z.I de Bruges Bordeaux Fret à Bruges, pour la somme de 185 500 Euros H.T pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.
- Que les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT :

- A signer l'acte authentique de vente et toutes conventions de servitude s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
21 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 21 JANVIER 2009

M. JEAN-CHARLES BRON